

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-11-10-2

Séance du vendredi 8 décembre
2017

**CONVENTIONS DE GESTION RSA AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES (CAF) DU HAUT-RHIN ET LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE
D'ALSACE (MSA) 2018-2020**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, HABIG, MUNCK.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 262-1 et suivants et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération n° 2009-3-4-3 du Conseil Général du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du revenu de Solidarité active dans le Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-13 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 13 octobre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les conventions de gestion 2018-2020 avec les organismes payeurs du revenu de Solidarité active (rSa), soit la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse de Mutualité sociale agricole (CMSA), jointes en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de gestion.

La dépense, limitée aux montants inscrits, sera imputée sur le programme H 612 :
Chapitre 017 Fonction 567 Nature 65171 pour le rSa socle.
Chapitre 017 Fonction 567 Nature 65172 pour le rSa majoré.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité